

# DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 27 mars 2008

## I – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) :

### 1 – FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU C.C.A.S. :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des voix, par 23 voix pour, contre 6 voix ;  
Décide de fixer à 7 (sept) le nombre des membres du conseil d'administration du C .C.A.S.  
désignés par le conseil municipal et sept autres membres nommés par le maire.

### 1BIS – ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. :

Le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

#### Membres du conseil d'administration élus :

§ Elus : Denise GUERIN, Marie-Claire FANICHET, Daniel DAMIS,  
Claudine RICHARD, René GARCHER, Thérèse ROCHE, Christine  
DESCAMPS.

## II – ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES ORGANISMES SUIVANTS :

### 2 – COMMISSION D'APPELS D'OFFRES :

#### Membres titulaires élus :

Tulla HEDRICOURT, Denise GUERIN, Jacques COCHARD, Daniel DAMIS,  
André BLANCHARD.

#### Membres suppléants élus :

Nang CAGNAT, Philippe JALLEY, Bernard PAPIN, Isabelle ROPARS, Damien  
PERNET.

### 3 – COMMISSION POUR LA REVISION DU POS :

Sont élus, à l'unanimité, les membres suivants :

§ Philippe JALLEY  
§ Tulla HEDRICOURT  
§ Daniel DUPLESSY  
§ Jamila BOUGHERARA  
§ Jacques COCHARD  
§ Michel VELA  
§ Patricia LHUILLIER.

#### 4 – ELECTION DES MEMBRES DU CENTRE MEDICO-SPORTIF :

Pour cette commission, Madame le Maire propose que le nombre de sièges à pourvoir soit fixé à 4.

Sont élus, à l'unanimité :

Mme Denise GUERIN – M. Jean-Marc BOULARAND – Mme Marie-Claire FANICHET  
M. Michel VELA.

#### 5 – COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (C.C.I.D.) :

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité ;

- Décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 32 noms dans les conditions de l'article 1650 ci-dessous :

Commissaires Titulaires :	Commissaires suppléants :
M. Daniel DUPLESSY (TH – TF) 32 bis, rue des Vignes – 77450 ESBLY	M. Daniel DAMIS (TH – TF) 86, rue Victor Hugo – 77450 ESBLY
M. Laurent BOUVIER (TH – TF) 2, rue François Couperin – 77450 ESBLY	M. Geoffroy ARENTS (TH – TF – TP) 29, rue du Général Leclerc – 77450 ESBLY
M. Joseph NOIRAN (TH- TF) 27, rue Cézanne – 77450 ESBLY	Mme Nang CAGNAT (TH – TF) 87, avenue de la République – 77450 ESBLY
M. Jacques COCHARD (TH – TF) 47, rue Mademoiselle Poulet – 77450 ESBLY	Mme Sylvie BRAILLON (TH – TF) 2, rue Claude Bernard – 77450 ESBLY
M. Jean-Claude DIMANCHE (TH – TF) 30 bis, rue Louis Braille – 77450 ESBLY	Mme Isabelle ROPARS (TH - TF) 34, rue Pasteur – 77450 ESBLY
Mme Tulla HEDRICOURT (TH – TF) 16, rue des Bourguignons – 77450 ESBLY	M. Gérard BOUJAT (TH) 19 bis, rue Mademoiselle Poulet – 77450 ESBLY
M. Philippe JALLEY (TP – TH – TF) 18, Résidence Val d'Esblly – 77450 ESBLY	M. Emile DUMAS (TH – TF) 49 bis, avenue Foch – 77450 ESBLY
Mme Francine ABOLIVIER (TP – TH – TF) 38, avenue Foch – 77450 ESBLY	M. Bernard PAPIN (TH – TF) 3, rue Ambroise Paré – 77450 ESBLY
Commissaires Titulaires :	Commissaires suppléants :
Mme Denise GUERIN (TH – TF) 28, rue Louis Braille – 77450 ESBLY	Mme Marie-Claire FANICHET (TH – TF) 32, rue Louis Braille – 77450 ESBLY
Mme Christiane MAROT (TP) (hors commune) 43 ter – B, rue d'Orsoy – 77910 VARREDES	Mme Claudine RICHARD (TH – TF) 36, rue des Vignes – 77450 ESBLY
M. Jean-Marc BOULARAND (TH – TF) 7, rue de l'Harmonie – 77450 ESBLY	Mme Christine DAUDON (TH – TF) 2, allée des Cèdres – 77450 ESBLY

M. Gérard KALIN (TH – TF) 13, rue Jean Lebeau – 77450 ESBLY	Mme Evelyne LESAUNIER (TH – TF) 16, rue Claude Frager – 77450 ESBLY
M. André BLANCHARD (TH – TF) 5, rue Cézanne – 77450 ESBLY	M. Daniel LAGORCE (TH – TF) 20, rue Carnot – 77450 ESBLY
Mme Christine DESCAMPS (TH – TF) 10, rue de Condé – 77450 ESBLY	M. Damien PERNET (TH – TF) 1, rue Jules Tonnet – 77450 ESBLY
Mme Patricia LHUILLIER (TH – TF) 7, rue de Lesches – 77450 ESBLY	Mme Clotilde GUERIN-CLAUDE (TH – TF) 32, Chemin de Saint-Germain – 77450 ESBLY
Mme Jamila BOUGHERARA (TH – TF) 6, rue Montaigne – 77450 ESBLY	Mme Armelle BERCEVILLE (TH – TF) 15, allée des Comtesses – 77450 ESBLY

- Propose la liste énumérée ci-dessus désignant les contribuables membres de la Commission Communale des Impôts Directs aux services fiscaux.

#### 6 – SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE D'ESBLY :

Compte tenu du renouvellement du Conseil Municipal installé le samedi 15 mars 2008 ;

Madame le maire expose au conseil municipal qu'en application des statuts du Syndicat Intercommunal du SICES d'ESBLY, il y a lieu d'élire 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants qui représenteront la commune au sein du Comité du SICES dont elle fait partie et dont le siège social se trouve en Mairie de JABLINES.

A l'unanimité des membres présents, il est décidé de passer au vote à main levée.

- Sont élus à la majorité absolue des voix, par 23 voix pour, contre 6 voix ;

##### Délégué(e)s titulaires :

- Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON - M. Jean-Marc BOULARAND

##### Délégué(e)s suppléant(e)s :

- Mme Tulla HEDRICOURT - M. Laurent BOUVIER

#### 7 – CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE D'ESBLY:

Madame le maire expose au conseil municipal que compte tenu du renouvellement du Conseil Municipal installé le samedi 15 mars 2008, il y a lieu d'élire 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants qui représenteront la commune au sein du Conseil d'Administration du Collège d'Esbly.

A l'unanimité des membres présents, il est décidé de passer au vote à main levée.

- Sont élus à la majorité absolue des voix, par 23 voix pour, contre 6 voix ;

##### Délégué(e)s titulaires :

- Mme Tulla HEDRICOURT
- M. Bernard PAPIN

##### Délégué(e)s suppléant(e)s :

- M. Laurent BOUVIER
- Mme Marie-Claire FANICHET.

## 8 – ELECTION DES MEMBRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDE ET DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DU BASSIN DU GRAND MORIN (S.I.E.T.) :

En application des statuts du S.I.E.T., il y a lieu d'élire 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants qui représenteront la commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Travaux pour l'aménagement du Bassin du Grand Morin.

Considérant que le Conseil municipal doit procéder à l'élection des délégués ;

A l'unanimité des membres présents, il est décidé de passer au vote à main levée.

Sont élus à la majorité absolue des voix, par 23 voix pour, contre 6 voix ;

Délégués titulaires :

- M. Jacques COCHARD, M. Daniel DAMIS

Sont candidats aux postes de suppléants :

- Mme Thérèse ROCHE - M. Michel VELA

Sont élus à l'unanimité et ont été proclamé(e)s délégués :

Délégué(e)s suppléant(e)s :

- Mme Thérèse ROCHE, M. Michel VELA

## 9 – ELECTION DES MEMBRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TELEALARME ET TELESURVEILLANCE POUR LA SECURITE DES PERSONNES AGEES OU MALADES DE CONDE-SAINTE-LIBIAIRE ET SES ENVIRONS:

Madame le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article 5 des statuts du syndicat (S.I.T.T.), il y a lieu d'élire 2 délégués titulaires et 1 délégué(e) suppléant(e) ayant voix délibérative qui représenteront la commune au sein du Syndicat Intercommunal de Téléalarme et Télésurveillance pour la sécurité des personnes âgées ou malades de Condé-Sainte-Libiaire et ses environs.

A l'unanimité des membres présents, il est décidé de passer au vote à main levée.

• Sont élus à la majorité absolue des voix, par 23 voix pour, contre 6 voix ;

Déléguées titulaires :

- Mme Denise GUERIN - Mme Christine DAUDON

Déléguée suppléante ayant voix délibérative :

- Mme Marie-Claire FANICHET

## 10 – ELECTION DES MEMBRES DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL D'ETUDE ET DE PROGRAMMATION POUR LA REVISION DU SDAU DE LA VALLEE DU GRAND MORIN (S.M.I.E.P.) :

Madame le maire expose au conseil municipal qu'en application des statuts du S.M.I.E.P., il y a lieu d'élire 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants (qui ont voix délibérative en cas d'absence ou d'empêchement des délégués titulaires) qui

représenteront la commune au sein du Syndicat Mixte Intercommunal d'Etude et de Programmation pour la révision du SDAU de la Vallée du Grand Morin (S.M.I.E.P.).

A l'unanimité des membres présents, il est décidé de passer au vote à main levée.

- Sont élus à la majorité absolue des voix, par 23 voix pour, contre 6 voix ;

Délégué(e)s titulaires :

- Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON - M. Jean-Marc BOULARAND

Délégués suppléants ayant voix délibérative :

- M. Philippe JALLEY - M. Daniel DUPLESSY

#### 11 – ELECTION DES MEMBRES DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DU NORD SEINE & MARNE (S.M.I.T.O.M.) :

Madame le maire expose au conseil municipal qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les délégués titulaires et suppléants qui siègeront au S.M.I.T.O.M.

En application des statuts du S.M.I.T.O.M., il y a lieu d'élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant qui représenteront la commune au sein du Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (S.M.I.T.O.M.).

A l'unanimité des membres présents, il est décidé de passer au vote à main levée.

- Sont élus à la majorité absolue des voix, par 23 voix pour, contre 6 voix ;

Délégué titulaire :

- M. Jacques COCHARD

Déléguée suppléante :

- Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON.

#### 12 – ELECTION DES MEMBRES DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE PRODUCTION ET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU CONFLUENT DES VALLEES MARNE ET MORIN (SIAEP) :

En application des statuts du S.I.A.E.P., il y a lieu d'élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants qui représenteront la commune au sein du Syndicat Intercommunal de Production et d'Alimentation en Eau Potable du Confluent des Vallées Marne et Morin (S.I.A.E.P.).

A l'unanimité des membres présents, il est décidé de passer au vote à main levée.

- Sont élus à la majorité absolue des voix, par 23 voix pour, contre 6 voix ;

Délégués titulaires :

- M. Jacques COCHARD- M. Daniel DUPLESSY - Mme Christine DAUDON.

Sont élus à l'unanimité et 1 abstention ;

Délégués suppléants :

- M. Gérard KALIN - Mme Thérèse ROCHE - M. André BLANCHARD.

### 13 – FIXATION DU NOMBRE DES REPRESENTANTS TITULAIRES ET SUPPLEANTS AU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE (C.T.P.) :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des voix et 6 abstentions ;

§ DECIDE la création de 6 postes.

- 3 postes titulaires représentant la commune,
- 3 postes titulaires représentant le personnel.

Le nombre de postes des représentants suppléants est équivalent au nombre de poste titulaire, à savoir :

- 3 postes pour les représentants de la commune
- 3 postes pour les représentants du personnel.

### 14 – DESIGNATION DES DELEGUES A L'ASSOCIATION DES MAIRES DES COMMUNES RIVERAINES DE LA MARNE ET DE SES AFFLUENTS (C.O.R.I.M.A) :

Cette association se préoccupe notamment des problèmes liés aux inondations.

Considérant que le Conseil municipal doit procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant ;

A l'unanimité des membres présents, il est décidé de passer au vote à main levée.

Sont élus à la majorité absolue des voix, par 23 voix pour, contre 6 voix ;

Délégué titulaire : - M. Philippe JALLEY

Délégué suppléant : - M. Daniel DAMIS

### 15 – DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE DANS LA COMMUNE :

Il est donc proposé d'élire :

**- M. Philippe JALLEY**

LE CONSEIL MUNICIPAL D'ESBLY, à l'unanimité et 6 abstentions  
DESIGNE, M. Philippe JALLEY, adjoint au Maire, chargé des questions de Défense.

### 16 – ELECTION DU DELEGUE REPRESENTANT LES ELUS AUPRES DU CNAS :

Conformément à l'article 24 du règlement de fonctionnement, chaque collectivité adhérente doit désigner un délégué représentant le collège des élus. La durée du mandat est identique à celle des conseillers municipaux, soit 6 ans.

Le délégué est désigné conformément aux règles légales applicables à la désignation des représentants de la collectivité appelés à siéger au sein d'organismes extérieurs.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité et 6 abstentions ;

✚ Désigne M. Daniel DUPLESSY, délégué représentant les élus auprès du CNAS.

#### 17 – COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES :

Cette commission dont le Maire arrête la liste des membres comprend des conseillers municipaux, des représentants d'usagers et des représentants des personnes handicapées.

### III – URBANISME

#### 18 – MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS – ZONE 2NA :

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de procéder à une modification mineure du POS afin de permettre la réalisation du projet d'installation d'un EHPAD, Etablissement d'Hébergement pour Personnes Dépendantes dans la zone 2NA.

Cette modification sera effectuée en conformité avec la procédure classique d'enquête publique.

### IV – ADMINISTRATION GENERALE

#### 19 – DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (ARTICLE L.2122-22 DU CODE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES) :

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et de permettre le règlement de certaines affaires urgentes, il est proposé au Conseil Municipal de donner délégation à Madame le Maire pour prendre les décisions prévues dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité et 6 voix contre ;

✚ Décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations pour prendre les décisions prévues aux aliéas 1 à 22 de l'article L.2122-22 du Code des collectivités territoriales sous les réserves suivantes :

#### 20 – REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL :

Ce règlement fixe notamment :

- les conditions d'organisation du débat d'orientations budgétaires (article L.2312-1) ;
- les conditions de consultation, par les conseillers municipaux, des projets de contrats ou de marchés (article L.2121-12) ;
- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales (article L.2121-19) ;
- les modalités du droit d'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale dans les bulletins d'information générale diffusée par la commune (article L.2121-27-1).

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité, 23 voix pour, contre 6 voix ;

- ✚ décide d'adopter le règlement intérieur dont le texte est annexé à la présente délibération.

## V - PERSONNEL

### 21 – CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES :

- La création d'un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe.
- La création de deux postes d'adjoints d'animations de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (16 heures hebdomadaire)
- La création d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe
- La suppression d'un poste de rédacteur principal
- La suppression d'un poste adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité et 6 abstentions ;

- DECIDE à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008
  - La création d'un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe
  - La création de deux postes d'adjoints d'animations de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (16 heures hebdomadaire)
  - La création d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe
  - La suppression d'un poste de rédacteur principal (retraite)
  - La suppression d'un poste adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe (retraite)
- DIT que le tableau des effectifs de la ville sera modifié en conséquence.

\*\*\*\*\*